

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Aqualyt HSR Eco

UFI: E3C0-20RU-000E-79JP

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**Nettoyant de trempage à l'oxygène actif  
Réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Gehrig Group AG	
Rue:	Bäulerwisenstrasse 1	
Lieu:	CH-8152 Glattbrugg	
Téléphone:	043 211 56 56	Téléfax: 043 211 56 99
E-mail:	reinigungsmittel@gehriggroup.ch	
Internet:	www.gehriggroup.ch	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 251 51 51 (Tel. 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient protéase. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 2 de 9

**3.2. Mélanges**

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
497-19-8	carbonate de sodium			30 - < 50 %
	207-838-8	011-005-00-2		
	Eye Irrit. 2; H319			
15630-89-4	percarbonate de sodium			15 - < 30 %
	239-707-6		01-2119457268-30	
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H272 H302 H318			
68439-51-0	éthoxylate d'alcool gras			2.5 - < 5 %
	Aquatic Chronic 3; H412			
9014-01-1	protéase			< 1 %
	232-752-2	647-012-00-8		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H334 H335 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	30 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 2300 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
15630-89-4	239-707-6	percarbonate de sodium	15 - < 30 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 20 - 100	
68439-51-0		éthoxylate d'alcool gras	2.5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
9014-01-1	232-752-2	protéase	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 1800 mg/kg	

**Étiquetage du contenu conformément au ORRChim**

15 % - < 30 % agents de blanchiment oxygénés, < 5 % agents de surface non-ioniques, < 5 % polycarboxylates, enzymes.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

Ne pas respirer les poussières. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 3 de 9

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec, Jet d'eau en aspersion.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même n'est pas combustible.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, nocifs.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Éviter la formation de poussière. Pelleter ou balayer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Éliminer en observant les réglementations administratives.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Évacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 4 de 9

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Combustible.  
 Le produit n'est pas: Explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

**Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: acides, Alimentaire pour l'homme et pour l'animal

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 5°C  
 Température maximale de stockage: 30°C

**Classe de stockage (TRGS**

**510)3** (Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant)

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
9014-01-1	Subtilisines sous forme d'enzyme cristalline active	-	0,00006		VLE courte durée	S	

**8.2. Contrôles de l'exposition**



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Verre oculaire en matière plastique. EN 166

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 5 de 9

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,4$  mmTemps de pénétration:  $\leq 480$  min

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

**Protection de la peau**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Appareil de protection respiratoire approprié: P2 Appareil avec filtre à particules (EN 143)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre	
Couleur:	blanc	
Odeur:	caractéristique	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		Aucune donnée disponible
pH-Valeur:		9.0 - 10.0
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Densité apparente:		1'020 - 1'060 kg/m <sup>3</sup>

**9.2. Autres informations**

aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: humidité et eau, Gel, Forte chaleur.

Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 6 de 9

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 2800 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 800 mg/kg	Cochon d'Inde		
	inhalation poussières/brouillard	CL50 2300 mg/l	Rat		
15630-89-4	percarbonate de sodium				
	orale	ATE 500 mg/kg			
68439-51-0	éthoxylate d'alcool gras				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
9014-01-1	protéase				
	orale	DL50 1800 mg/kg	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient protéase. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia-crustaceans		
68439-51-0	éthoxylate d'alcool gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
9014-01-1	protéase					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8.2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0.29 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0.17 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.042 mg/l	32 d	Pimephales promelas (tête de boule)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.019 mg/l	14 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 8 de 9

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMOd)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides et lavés abondamment avec de l'eau peuvent être éliminés avec ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Classement des liquides pouvant polluer les eaux (CH): classe B (Auto-classification)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt HSR Eco**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917381

Page 9 de 9

**Abréviations et acronymes**

- Ox. Sol: Matière solide comburante
- Acute Tox: Toxicité aiguë
- Skin Irrit: Irritation cutanée
- Eye Dam: Lésions oculaires graves
- Eye Irrit: Irritation oculaire
- Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
- STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Contient protéase. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*